



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE BROMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2005

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2005
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 29 AOÛT 2005
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2005
- 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AOÛT 2005
- 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 30 AOÛT 2005
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE HUIT CENT DIX-HUIT MILLE HUIT CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS (818 848 \$) CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES SALABERRY NUMÉRO 9 ET DE LA STATION DE POMPAGE DES EAUX USÉES SHEFFORD NUMÉRO 4

5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE CINQ CENT QUARANTE-HUIT MILLE SIX CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS (548 662 \$) CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIVES AU PROJET DOMICILIAIRE DE LA RIVE GAUCHE

6. **RÈGLEMENTS**

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-05-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, ET CONCERNANT LES ZONES C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-106, C01-113 ET R04-476*

6.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-17-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-102, C01-113 ET I05-514 DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT*

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

7.1.1 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 AOÛT 2005

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GRANULAT CONCASSÉ : APPEL D'OFFRES TRV-08-2005

7.2.2 ADJUDICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE MACHINERIE LOURDE, ANNÉES 2005-2006 : APPEL

D'OFFRES TRV-0-2005

7.2.3 RÉFECTION DU CHEMIN DE GASPÉ – TRAVAUX DE PAVAGE

7.3 URBANISME

7.3.1 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE MONSIEUR JEAN-CLAUDE NORMANDIN ET LA VILLE DE BROMONT POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE GASPÉ

7.3.2 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE IMMOBILIER SKI BROMONT ET LA VILLE DE BROMONT POUR LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE

7.3.3 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE LE PARCOURS DU VIEUX VILLAGE, LES RÉSIDENCES DU VIEUX VILLAGE ET LA VILLE DE BROMONT POUR LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE

7.3.4 ACHAT DES LOTS 3 167 068, 3 474 105 ET 3 474 106, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CORRESPONDANT À UNE PARTIE DES RUES DU BOSQUET, DU CHEVREUIL ET DES MOUETTES

7.3.5 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER DE LA VILLE DE BROMONT ET LA VILLE DE BROMONT POUR LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE

7.3.6 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE 9094-0057 QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE BROMONT POUR LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE

7.3.7 DEMANDE D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE (R.C.I) 2002-126 POUR LA ZONE ALA-1.8

7.3.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ATTACHÉ AVEC UN EMPIÈTEMENT DE 1,5 MÈTRE DANS LA MARGE LATÉRALE QUI EST DE 3 MÈTRES MINIMUM AU 142, RUE DE JOLIETTE

7.3.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS SUR LES LOTS 1486, 1487 ET 1497 DU CADASTRE DE BROMONT, AVEC UNE DISTANCE DE 2 MÈTRES ENTRE LA PARTIE LA PLUS SAILLANTE DU BÂTIMENT ET LA LIGNE DU LOT 606-4, AU LIEU DES 5 MÈTRES MINIMUM REQUIS

- 7.3.10 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN LAC ARTIFICIEL À L'INTÉRIEUR DU PROJET LA « VALLÉE DES SOURCES » À MOINS DE 10 MÈTRES DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ
- 7.3.11 VENTE D'UN TERRAIN INTERSECTION DES CARRIÈRES / PACIFIQUE
- 7.3.12 PROJET D'EMBELLISSEMENT
- 7.3.13 ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE QUARTIER DANS LE SECTEUR DU MONT-GALE
- 7.14 RENOUVELLEMENT DES NOMINATIONS DES MEMBRES DES SIÈGES NUMÉROS 1 ET 2 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 7.5.1 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BROMONT (CPA)
- 7.5.2 CONTRAT DE SERVICE : AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISME
- 7.5.3 SUBVENTION AU CLUB DE L'ÂGE D'OR D'ADAMSVILLE
- 7.5.4 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BROMONT (AHMB)
- 7.5.5 DEMANDE D'AUTORISATION DES CHEVALIERS DE COLOMB POUR UNE SOLLICITATION DE DONS DE PORTE À PORTE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.6.1 ADOPTION DU *PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR SE CONFORMER AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA*

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 7.7.1 PAIEMENT DE FRAIS JURIDIQUES

7.7.2 MANDAT DONNÉ À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME PORTE-PAROLE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES

7.7.3 MANDAT DONNÉ À OPTIMUM GESTION DE RISQUES COMME CONSULTANT EXTERNE POUR LE REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCE DE DOMMAGES

8. DIVERS

8.1 NOM DONNÉ À UNE RUE DU PROJET RÉSIDENTIEL, SITE OLYMPIQUE

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

9.1 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) – MONSIEUR JEAN-MARIE RIOUX

9.2 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (CSN) – PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

10.1 DÉPÔT DE LA REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME, VOLUME 25, NUMÉRO 2, JUIN 2005

10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR RICHARD DI MURO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA GARANTIE QUALITÉ HABITATION, CONCERNANT LA NOMINATION DU PROJET DOMICILIAIRE *LES VICTORIENNES DU GOLF INC* À TITRE DE FINALISTE AU GALA HABITATION 2005

11. VARIA

11.1 DÉPÔT DE LA TOILE ACQUISE PAR LA VILLE DE BROMONT LORS DE LA TENUE DE BROMONT EN ART

11.2 « LE KILOMAÎTRE À LA CHANTIGNOLE » : DEMANDE DE COMMANDITE

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.